

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 6 juillet 2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 6 juillet 2023.

Pièce jointe : procès-verbal de la séance du CA du 6 juillet 2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le**26 OCT. 2023**

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,



Romuald BONÉ

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par **yousign** 

Pierre SCHRUFFENEGGER

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Renouvellement des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg :
1° Professeurs des universités ou personnels assimilés

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.712-13 et suivants,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg, dans le collège 1° des professeurs des universités ou assimilés, au sein duquel 2 sièges de sexe féminin et 2 sièges de sexe masculin sont à pourvoir :

Sièges à pourvoir : 2 sièges de sexe féminin et 2 sièges de sexe masculin

Sièges de professeurs des universités ou assimilés de sexe féminin :

Mme Virginie GOEPP-THIEBAUD et Mme Tania LANDES, représentantes élues dans le collège des professeurs des universités ou assimilés au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, sont désignées d'office.

L'ordre pour siéger est déterminé par tirage au sort.

Siège n° 1 : Mme Tania LANDES

Siège n° 2 : Mme Virginie GOEPP-THIEBAUD

Sièges de professeurs des universités ou assimilés de sexe masculin :

Après appel à candidatures auprès des élus représentants des professeurs des universités et assimilés siégeant au sein du CA de l'INSA Strasbourg, sont candidats M. Jacques AUDRAN et M. Pierre GRUSSENMEYER.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	5
Collège des professeurs des universités et assimilés	
Nombre de votants	5
Présents	5
Représentés	0
Nombre de voix POUR M. AUDRAN	5
Nombre de voix POUR M. GRUSSENMEYER	5
Nombre d'abstentions	0

M. Jacques AUDRAN et M. Pierre GRUSSENMEYER sont élus membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg.

Ordre pour siéger :

Les candidats ayant obtenu le même nombre de voix, le membre le plus âgé est désigné pour siéger en numéro 1 en application de l'article R.712-22 du code de l'éducation.

Siège n° 1 : M. Jacques AUDRAN

Siège n° 2 : M. Pierre GRUSSENMEYER.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 26 OCT. 2023	Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
	<i>Pierre SCHRUFFENEGGER</i>
Romuald BONÉ	 Signé et certifié par yousign
	Pierre SCHRUFFENEGGER

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

**Objet : Renouvellement des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg :
2° Maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires**

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.712-13 et suivants,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg, dans le collège 2 ° des maîtres de conférences ou personnels assimilés, au sein duquel 2 sièges de sexe féminin et 2 sièges de sexe masculin sont à pourvoir :

Sièges à pourvoir : 2 sièges de sexe féminin et 2 sièges de sexe masculin

Sièges de maîtres de conférences ou personnels assimilés de sexe féminin :

Mme Essia BELHAJ-TRABELSI et Mme Christelle GRESS, maîtresses de conférences, élues au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, sont désignées d'office. L'ordre pour siéger est déterminé par tirage au sort.

Siège n° 1 : Mme Christelle GRESS

Siège n° 2 : Mme Essia BELHAJ-TRABELSI

Sièges de maîtres de conférences ou personnels assimilés de sexe masculin :

M. Benjamin LATOUR et M. Marc VÉDRINES, maîtres de conférences, élus au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, sont désignés d'office. L'ordre pour siéger est déterminé par tirage au sort.

Siège n° 1 : M. Marc VÉDRINES

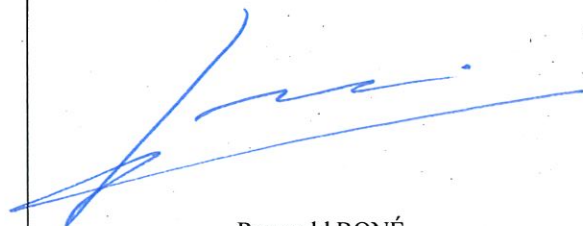
Siège n° 2 : M. Benjamin LATOUR

Acte transmis aux autorités de tutelle le **26 OCT. 2023**

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,



Romuald BONÉ

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par yousign

Pierre SCHRUFFENEGGER

Acte n° 75 / 2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Renouvellement des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg :
3° Représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.712-13 et suivants,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

Afin de constituer la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg, dans le collège 3 ° des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires, au sein duquel 1 siège de sexe féminin et 1 siège de sexe masculin sont à pourvoir :

Sièges à pourvoir : 1 siège de sexe masculin et 1 siège de sexe féminin

Siège de représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires, de sexe masculin :

M. Thomas LAFONT, professeur agrégé titulaire, représentant élu au conseil d'administration de l'INSA Strasbourg, est désigné membre de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg.

Siège de représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires, de sexe féminin :

Mme Nathalie GAST, professeure agrégée, titulaire, est désignée par M. Thomas LAFONT pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des personnels exerçant des fonctions d'enseignement à l'INSA Strasbourg.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... **26 OCT. 2023**

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,

Romuald BONÉ

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par **yousign**

Pierre SCHRUFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le :

27 OCT. 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Lettre d'orientation budgétaire 2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La lettre d'orientation budgétaire 2024 de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : lettre d'orientation budgétaire 2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le**26 OCT. 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par **yousign**

Pierre SCHRUFFENEGGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2023

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,*

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les autorisations budgétaires suivantes :

- 257,89 ETPT, dont 187,90 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 69,99 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 29 297 414 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 21 250 744 € personnel
 - 4 293 824 € fonctionnement et intervention
 - 3 752 846 € investissement
- 32 924 348 € de crédits de paiement dont :
 - 21 250 744 € personnel
 - 4 562 475 € fonctionnement et intervention
 - 7 111 129 € investissement
- 27 714 713 € de prévisions de recettes
- 5 209 635 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les prévisions comptables suivantes :

- 3 878 564 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- 1 025 624 € de résultat patrimonial déficitaire
- 219 024 € d'insuffisance d'autofinancement
- 2 891 270 € de variation de fonds de roulement (prélèvement)

Pièces jointes :

- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 26 OCT. 2023	Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,
	<i>Pierre SCHRUFFENEGGER</i>
Romuald BONÉ	 Signé et certifié par yousign 
	Pierre SCHRUFFENEGGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 31

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Rénovation du modèle social et Appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir (AMI-CMA) « Horizon INSA »

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- La participation de l'INSA Strasbourg à l'Appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir « Horizon INSA » avec les autres INSA du Groupe.

Pièce jointe : présentation du projet AMI-CMA « Horizon INSA »

Acte transmis aux autorités de tutelle le **26 OCT. 2023**

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,



Romuald BONÉ

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par  yousign

Pierre SCHRUFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le :

27 OCT. 2023

Acte n° 79 / 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Référentiel d'équivalences horaires 2023-2024 modifié

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 21 septembre 2023,
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 28 septembre 2023,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le référentiel d'équivalences horaires 2023-2024, sous réserve des modifications de forme sollicitées par des administrateurs intégrées dans le document ci-joint.

Pièce jointe : référentiel d'équivalences horaires 2023-2024 modifié

Acte transmis aux autorités de tutelle le **26 OCT. 2023**

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,



Romuald BONÉ

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par **youSign** 

Pierre SCHRUFFENEGGER

Affichage et mise en ligne le :

27 OCT. 2023

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Convention de formation COSTIC

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA-Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de la convention de formation avec le COSTIC sous réserve de la modification suivante : en page 4, remplacer les termes « un séjour de 3 mois cumulés à l'international » par « un séjour à l'international dans les conditions prévues par le Règlement interne des études et examens de l'INSA Strasbourg ».

Pièce jointe : convention de formation COSTIC

Acte transmis aux autorités de tutelle le 26 OCT. 2023		Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,	
			
Romuald BONÉ		Pierre SCHRUFFENEGGER	
		 Signé et certifié par yousign	
		Pierre SCHRUFFENEGGER	

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

**Objet : Avenant n° 2 à la convention financière relative à l'extension et la rénovation de l'INSA Strasbourg
dans le cadre de l'opération campus avec l'Université de Strasbourg**

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de l'avenant n° 2 à la convention financière relative à l'extension et la rénovation de l'INSA Strasbourg dans le cadre de l'opération campus avec l'Université de Strasbourg.

Pièce jointe : avenant n° 2 convention financière opération campus

Acte transmis aux autorités de tutelle le **26 OCT. 2023**

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,



Romuald BONÉ

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par **yousign** 

Pierre SCHRUFFENEGGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Règlement interne des études et des examens 2023-2024 modifié

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études le 28 septembre 2023,

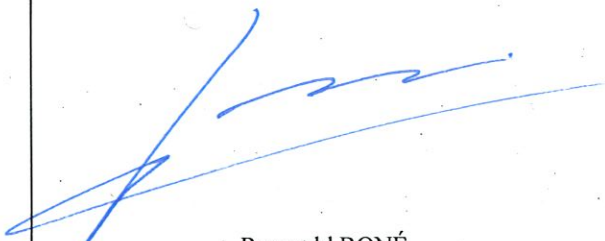
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le Règlement interne des études et examens de l'INSA Strasbourg 2023-2024 modifié, sous réserve des modifications de forme sollicitées par des administrateurs et intégrées dans le document ci-joint.

Pièce jointe : RIEE 2023-2024 modifié

Acte transmis aux autorités de tutelle le **26 OCT. 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par yousign

Pierre SCHRUFFENEGGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 19
Nombre de représentés : 7
Nombre de votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Tarifs applicables à l'INSA Strasbourg pour l'année 2023-2024 (plateforme SMIS)

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 28 septembre 2023,*

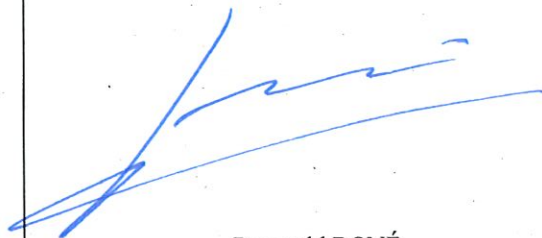
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Les tarifs de la plateforme SMIS ci-joints applicables à l'INSA Strasbourg pour l'année universitaire 2023-2024.

Pièce jointe : Tarifs plateforme SMIS

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... **26 OCT. 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par yousign

Pierre SCHRUFFENEGGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Sortie d'inventaire

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La proposition de sortie d'inventaire ci-jointe.

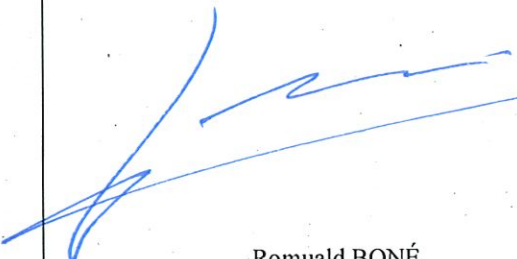
Pièce jointe : Sortie d'inventaire centre de fraisage 5 axes DMU60T – Deckel Maho Gildmeister (DMG)

Acte transmis aux autorités de tutelle le **26 OCT. 2023**

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,


Romuald BONÉ

Pierre SCHRUOFFENEGER

✓ Signé et certifié par **you sign** 

Pierre SCHRUOFFENEGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Repyramidage des enseignants-chercheurs : recueil d'avis campagne 2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 21 septembre 2023,

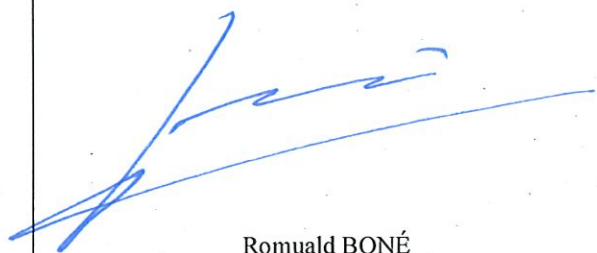
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La proposition d'ajouter à la procédure réglementaire une étape de consultation du conseil d'administration restreint par le directeur de l'INSA Strasbourg avant de remonter les propositions de l'école au Ministère par le site Galaxie.

Pièce jointe : Recueil d'avis dans le cadre de la promotion interne des enseignants-chercheurs au titre de 2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le **26 OCT. 2023**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par yousign

Pierre SCHRUFFENEGGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Protocole d'application de la convention INSA / UMGCCP / COSTIC – annexe financière 2023-2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion du protocole d'application de la convention INSA / UMGCCP / COSTIC – annexe financière 2023-2024.

Pièce jointe : protocole d'application de la convention INSA / UMGCCP / COSTIC – annexe financière 2023-2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le26 OCT., 2023

Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,

Pierre SCHRUFFENEGGER

✓ Signé et certifié par yousign

Romuald BONÉ

Pierre SCHRUFFENEGGER

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Objet : Adhésion de l'INSA Strasbourg à la convention constitutive d'un groupement de commande de passation d'un marché relatif à la protection sociale complémentaire

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

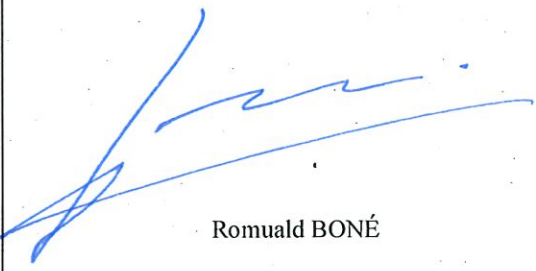
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 21 septembre 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- L'adhésion de l'INSA Strasbourg à la convention constitutive d'un groupement de commande de passation d'un marché relatif à la protection sociale complémentaire avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques.

Pièce jointe : convention constitutive de groupement de commande - protection sociale complémentaire

Acte transmis aux autorités de tutelle le 26 OCT. 2023		Fait à Strasbourg, le 5 octobre 2023	
Le Directeur de l'INSA Strasbourg		Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,	
			
Romuald BONÉ		Pierre SCHRUFFENEGGER	
		✓ Signé et certifié par yousign	